

2020-02-029-DAP

nomenclature: 9.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – AVENUE DU 1^{ER} MAI ET AVENUE JULIAN GRIMAU

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-029-DAP - CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES POUR
L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AVENUE DU 1^{ER}
MAI - AVENUE JULIAN GRIMAU**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du réseau routier départemental est située en agglomération. Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la Commune est amenée à effectuer des travaux sur cette partie de la voirie départementale.

La Commune de Tarnos a fait appel aux services du Conseil Départemental des Landes pour effectuer une mission de maîtrise d'oeuvre concernant l'aménagement des espaces publics des RD 85F (avenue du 1^{er} Mai) et RD 81 (avenue Julian Grimau). Cette prestation sera réalisée à titre gracieux.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour une mission de Maîtrise d'Oeuvre à intervenir avec le Conseil départemental pour réaliser cette opération.

La mission confiée au Département débutera à compter de la signature de la convention par les deux parties et s'achèvera à la date d'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le projet de convention entre le Conseil Départemental des Landes et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention pour une mission de Maîtrise d'Oeuvre avec le Conseil départemental des Landes dans le cadre de l'aménagement des espaces publics sur l'avenue du 1^{er} Mai et l'avenue Julian Grimau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

